

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 6 janvier 2020 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe par voie d'avancement de grade (H et F) (session 2020) organisé par le centre de gestion de l'Isère

NOR : TERB2002958A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère en date du 6 janvier 2020, est organisé, pour les besoins des collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe par voie d'avancement de grade.

Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre de gestion de l'Isère au plus tard le 15 avril 2020, par voie postale (joindre une enveloppe 21 × 29,7 libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur [100 à 250 g]).

Pendant la période de retrait des dossiers, du 10 mars au 15 avril 2020, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site www.cdg38.fr. Le dossier de candidature imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé avant 17 heures ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions : le 23 avril 2020, pour être considéré comme inscription à l'adresse suivante : Centre de gestion de l'Isère, 416, rue des Universités, CS 50097, 38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex. Les photocopies de dossier, les captures d'écran ou impressions non conformes ne sont pas acceptées.

Conformément à l'article 15 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les listes de candidats admis à concourir seront arrêtées par le président du centre de gestion de l'Isère au vu du dossier constitué conformément aux dispositions des articles 5 à 12 de ce même texte.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être délivrés par le centre de gestion de l'Isère et sont disponibles sur son site internet : <http://www.cdg38.fr>.

L'arrêté intégral d'ouverture sera disponible sur ce même site. Les candidats sont invités à consulter les modalités de constitution des dossiers.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu dans l'agglomération grenobloise et à Toulon-sur-Allier, le jeudi 24 septembre 2020.

Tous renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande écrite au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère.